COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 mars 2021

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME BOISSON Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

Absents excusés et représentés : MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel et MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance : MME HOUNICHEREN Sandrine

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2021

Le compte rendu est validé à l'unanimité des voix

Point 2 : Tableau des emplois au 1er mars 2021 (document en pièce jointe)

A la différence du tableau des effectifs relevant d'une obligation réglementaire, le tableau des emplois est un outil RH multi-usages.

Tout d'abord, ce tableau est le point de départ de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC). A ce titre, il permet de faire un état des lieux des emplois (et pas uniquement des grades) créés par délibérations et ainsi identifier les éventuels besoins RH permettant de répondre à la stratégie politique de la collectivité.

Par ailleurs, il est précieux en termes de projection RH lorsqu'il est mis en perspective d'autres outils tels que la pyramide des âges. Il permet également de réfléchir en globalité sur le «poids» de chaque emploi notamment en termes de calibrage de grades jusqu'à la définition du régime indemnitaire.

Enfin, il apporte une cohérence globale et une lisibilité de l'organisation, une gestion simplifiée, mais aussi du sens et de la reconnaissance aux agents (perspectives d'évolution selon l'emploi occupé et transparence quant aux possibilités de mobilité interne). C'est aussi un outil pour appuyer la réflexion et la justification des lignes directrices de gestion choisies (avancement si affectation sur emploi qui le permet)

Le tableau des emplois au 1er mars 2021 est validé à l'unanimité des voix

Point 3 : Répartition du produit des recettes de concessions entre le CCAS et la Commune

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnace du 6 décembre 1843,

Vu l'instruction n°00-078-MO du 27 septembre 2000, publiée au B.O.C.P., portant suppression de la répartiton 2/3 – 1/3 de la répartition du produit des concessions cimetières,

Considérant que la commune peut établir librement des modalités de répartition de cette recette et des quantums y afférents,

Considérant que cette volonté doit être formalisée expressement par une délibération de l'assemblée délibérante,

Monsieur OUVRARD informe le conseil municipal que la loi n°96-142 du 21 février 1996 a abrogé la disposition de l'article 3 de l'ordonnace du 6 décembre 1843 relative aux cimetieres, prevoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Dès lors, en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers, ou autre quote-part, du produit des concessions funéraires au centre communal d'action social constitue une simple faculté pour les communes.

Cette pratique ayant perduré dans la collecticvité malgré la promulgation de la loi n°96-14, il est proposé, pour répondre à la trésorerie de Montval sur Loir à laquelle la commune est rattachée, de l'officialiser.

Monsieur OUVRARD propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour :

- Autoriser le reversement au CCAS d'un tiers des produits de concessions dans les cimetieres perçu sur le budget principal de la commune, jusqu'à ce qu'une délibération contraire soit prise
- Autoriser monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Dire que le reversement s'effexctuera par réduction des titres émis pour l'encaissement du produit des concessions funéraires au chapitre 70 « Produits de services », article 70311 « Concessions dans les cimetières ».

Madame BAREAU précise qu'en 2020, le 1/3 de cette reversion representait 2 640 € pour le CCAS.
Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, la reversion à hauteur d'un tiers des produits des concessions de la commune au CCAS et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 4 : Tarifs et redevances (document en pièce jointe)

Pour faire suite aux travaux de la commission finances, les nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2021 seront soumis à l'approbation du conseil municipal

Monsieur Brault fait lecture du document page par page. Il précise que l'objectif du travail a été de proposer des tarifs qui n'augmentent pas systématiquement chaque année et qui favorisent les mayetais et mayetaises.

Quelques remarques sont faites :

- Julien MENAGER : il aurait pu être fait une augmentation réguliere des tarifs pour les associations hors Mayet
- Monsieur BRAULT : il affirme que le souhait n'est pas d'augmenter les tarifs chaque année
- Monsieur BRAULT : il convient de modifier le cout des photocopies couleur A3 en remplacant le montant de 0,70 € par 0,42 €. Cette modification est actée.
- Monsieur BRAULT : une baisse des tarifs pour les droits de place car volonté d'attirer un maximum de marchands le dimanche matin.
- Madame BAREAU : volonté d'harmoniser les tarifs du cimetière au regard des tarifs pratiqués dans les communes aux alentours
- Monsieur MENAGER : regrette que le tarif « enfant » pour les concessions n'ait pas été conservé.
- Mme BAREAU : le carré enfant est toujours existant. Un tarif pour le renouvellement de 15 ans a été proposé pour les concessions (30 ans et 50 ans) afin de permettre un renouvelement plus court.
- Monsieur BRAULT : le coût des repas du restaurant scolaire est fixé en fin d'année scolaire pour être opérationnel à la rentrée scolaire. Il y aura donc ce point à revoir courant mai/juin.
- Monsieur BRAULT : il apparait dorénavant une tarification en cas d'interventions des agents techniques suites à des dégradations intervenues par un usager sur l'espace public
- Madame BOISSON = facture-t-on aux habitants la capture des chiens errants ? non (réponse de monsieur OUVRARD). Monsieur OUVRARD indique que l'association « Molosses Land » est réquisitionnée en cas de besoin. Le retour de policier municipal est attendu. Monsieur OUVRARD fait état de sa formation
- Monsieur HUBERT = l'utilisation régulière (plus d'une fois) de la salle des fêtes par des associations dans le cadre de leurs activités périodiques sera-t-elle toujours gratuite ?

Monsieur OUVRARD indique qu'une analyse doit être faite sur le sujet (Génération Mouvement, Photo-Club…)

Le conseil municipal valide, par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le document « Tarifs et Redevances 2021 »

Point 5 : Adhésion Service efficacité énergétique du PETR Pays Vallée du Loir (convention en pièce jointe)

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du PETR Pays Vallée du Loir ont décidé de mettre à l'échelle du territoire un service efficacité énergétique mutualisé composé de deux économes de flux.
Monsieur le Maire explique que l'intervention du service efficacité énergétique du PETR Pays Vallée du Loir – par le biais de l'accompagnement des économes de flux – permet de :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et en déduire des préconisations d'améliorations pas ou peu coûteuses, ou d'études plus approfondies ;
- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, et dans la réalisation des travaux suite aux audits énergétiques ;
- Gérer les consommations d'énergie (suivi des factures et des contrats d'énergie…) ;
- Accompagner la collectivité dans ses nouveaux projets en lien avec la maîtrise de l'énergie ;
- Sensibiliser les élus et les utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables à l'échelle communale comme territoriale.

Une convention de partenariat été proposée afin d'encadrer l'organisation du service, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la subvention de chaque collectivité.

Pour ce service, une participation annuelle sera demandée à la commune. Son montant a été fixé lors du comité syndical du 16 février 2021 et s'élève à 0,70€ par habitant et par an. Le calcul se fait avec les valeurs de recensement du tableau « Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021 ». (Calcul de l'adhésion : 3 167 habs x 0,70 € = 2 216, 90 €)
La commune de Mayet est préinscrite au service efficacité énergétique. L'inscription définitive s'effectue par la délibération du conseil municipal de ce jour.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser :

- A adhérer au service efficacité énergétique du PETR Pays Vallée du Loir,
- A désigner un élu référent, interlocuteur privilégié du CEP pour la conduite de ses missions,
- A signer la convention de partenariat,
- A signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

Monsieur OUVRARD propose sa candidature en qualité de référent élu, celle de Nicolas USSEL comme référent technique et Dimitri DROUET comme référent administratif
Le conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, l'adhésion au service efficacité du PETR du Pays Vallée du Loir et autorise le maire à signer tout document relatif à la convention.

Point 6 : Vote des subventions

La commission « finances » s'est réuni le 11 mars et propose la répartition des subventions comme suit :

	Subvention votée 2020	Demande Association 2021	Subvention proposée 2021
AFM TELETHON	300,00 €	300,00 €	300,00 €
PROJETS INTERCOMMUNAUX	20,00 €	20,00 €	20,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	200,00 €		- €
COMICE AGRICOLE	- €		- €

COMITE JUMELAGE	600,00 €	600,00 €	600,00 €
CONCILIATEUR DE JUSTICE	100,00 €	100,00 €	100,00 €
DON DU SANG	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ABORD'AGE	400,00 €	400,00 €	- €
GROUPE APHASIQUE DU MAINE	50,00 €	50,00 €	50,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €		- €
MUSIQUE MUNICIPALE	3 775,00 €	3 775,00 €	3 775,00 €
REVEIL DE VERNEIL	550,00 €		- €
SECOURS POPULAIRE	- €		- €
SOUVENIR Français	100,00 €	100,00 €	100,00 €
POLYSONS	- €	1 000,00 €	200,00 €
RESTOS DU CŒUR	- €	100,00 €	100,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	215,00 €		4 500,00 €
TOTAL	6 910,00 €	6 645,00 €	9 945,00 €

AMICALE PECHEURS	1 500,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
CLUB MELIES	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
KARATE	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
MJC	4 400,00 €	3 920,00 €	3 920,00 €
RAND AUNE ET LOIR	440,00 €	440,00 €	440,00 €
RILLETTES JOYEUSES	- €		- €
		28 235,00	
VIGILANTE	31 600,00 €	€	28 235,00 €
JARDINIER SARTHOIS	200,00 €		- €
LA BANDA	200,00 €	100,00 €	100,00 €
COMITE DES FETES	- €	1 300,00 €	1 000,00 €
		37 595,00	
TOTAL	40 540,00 €	€	37 295,00 €

AMICALE LAIQUE	300,00 €	400,00 €	300,00 €
COOPERATIVE ECOLE ST EXUPERY	2 016,00 €		2 044,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE J FERRY	3 312,00 €		3 432,00 €
PARTICIPATION SCOLARITÉ ECOLE ND MATERNELLES	33 000,00 €		30 800,00 €
PARTICIPATION SCOLARITÉ ECOLE ND PRIMAIRES	15 400,00 €		14 400,00 €
APEL	300,00 €	500,00 €	300,00 €
FOYER COLLEGE	700,00 €		- €
ASSOC SPORTIVE COLLEGE	250,00 €		- €
VOYAGE COLLEGE	1 120,00 €		- €
ASSOC PARENTS COLLEGE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
MFR VERNEIL	210,00 €		210,00 €
MFR COULANS	30,00 €		- €
MFR BERNAY	60,00 €		- €
CENTRE DE GESTION ARTISANAT 37	- €		30,00 €
CHAMBRE DES METIERS ARTISANAT	- €		30,00 €
CFA COIFFURE 72	- €		60,00 €
CFA CCI	- €		150,00 €
CFA BATIMENT	- €		180,00 €
TOTAL	56 898,00 €	1 100,00 €	52 136,00 €

TOTAL	104 348,00 €		99 376,00 €

Monsieur OUVRARD propose aux membres du conseil de voter le tableau présenté ci-dessus

Monsieur OUVRARD propose différentes options afin de voter le montant des subventions : soit le montant total (99 376 €) ou ligne par ligne. Le conseil municipal souhaite délibérer sur le montant total.

Toutefois, des remarques/questions sont soulevées :

- Julien MENAGER : Il y a moins de demande d'associations ? Madame JARROSSAY confirme que moins de dossiers de demandes de subventions ont été soumis ; les associations ont d'ailleurs été relancées pour confirmer leur choix de ne pas faire de demande de subvention (Réveil de Verneil, Jeunes Sapeurs-Pompiers)
- Mme JARROSSAY explique qu'un groupe de travail va être créer pour travailler sur les critères d'attribution des subventions.
- Madame BAREAU indique que des critères existaient et ont permis de travailler sur l'attribution des subventions. Il apparaît qu'une approche différente permettra de revoir les critères. Madame BAREAU indique que la mairie de Mayet souhaite maintenir la dynamique des associations en continuant de les soutenir au travers des subventions, notamment dans cette période compliquée liée à la Covid 19.
- Monsieur BRAULT fait état que des associations demandent moins pour des raisons de COVID et d'autres en demandent plus en raison du COVID.
- Monsieur BRAULT : 4 500 € sont fléchés vers des subventions exceptionnelles
- Monsieur OUVRARD précise, en raison de la baisse de demandes des associations, que des subventions ont pu être données à plus d'établissements scolaires (MFR par exemple)

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, le tableau d'attribution des subventions pour l'année 2021.

Point 7 : Démolition d'un bien communal

Le maire peut prescrire la réparation ou la démolition des murs, bâtiments ou édifices quelconques lorsqu'ils menacent ruine et qu'ils pourraient, par leur effondrement, compromettre la sécurité ou lorsque, d'une façon générale, ils n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique (art. L 511-1).

En raison de la vétusté et du risque d'effondrement du bien situé 1 rue des ruelles appartenant à la commune cadastré section AA N° 100, il est nécessaire de déposer un permis de démolir.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour déposer le dossier d'urbanisme.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, la démolition du bien communal situé 1 rue des ruelles et cadastré section AA n°100.

Point 8 : Affaires et informations diverses

Intervention de monsieur OUVRARD

Monsieur le Maire informe des dates prévues pour les élections départementales et régionales qui auront lieu en même temps. Sous réserves de nouvelles évolutions dues à la pandémie mondiale, elles sont prévues les 13 et 20 juin. Deux scrutins seront organisés en même temps. De nombreuses personnes seront nécessaires pour tenir les bureaux et pour le dépouillement.

Monsieur DELVERT, Sous-préfet de la Flèche, est venu à Mayet le 10 mars suite à la sollicitation de Messieurs OUVRARD et PESLERBE. Une visite de l'ancienne laiterie a été faite en présence de Mme GENTES de la Direction départementale des Territoires, la commune va pouvoir compter sur le soutien de l'Etat dans ce dossier.

Monsieur le Maire tient à faire part au conseil de deux courriers reçus à la suite du précédent conseil et de la présentation au sujet de l'implantation d'éoliennes. Monsieur le Sénateur de NICOLAY a fait part de l'impact que peuvent avoir les éoliennes dans notre paysage et des conséquences sur le tourisme. Une Mayetaise a d'autre part transmis à monsieur OUVRARD une copie du courrier envoyé par la précédente entreprise éolienne. Ce courrier faisait part de la présence de l'abandon des démarches suite à l'observation de balbuzard pêcheur et de cigogne noire. L'avis du conseil sera demandé au conseil lors du conseil suivant le vote du budget.

Monsieur OUVRARD présente au conseil un livre envoyé par Madame Micheline ALLAND au sujet de son père Louis GARNIER né et enterré à Mayet. Ce livre sera remis à la médiathèque pour figurer dans le fond local. Monsieur OUVRARD a été très touché de cette attention. A travers la vie d'un français est retracée l'Histoire du vingtième siècle et des deux guerres mondiales.

Pour faire suite à une question lors d'un précédent conseil municipal, Monsieur le Maire informe le conseil que lors du dernier conseil communautaire Monsieur BOUSSARD a donné des informations sur la construction de la Gendarmerie du Lude : l'installation du chantier aura lieu avant l'été, la phase de VRD devrait prendre 5 mois.

Le conseil municipal est averti que dans le cadre d'un exercice, une section du 2ème régiment d'infanterie de Marine réalisera une manœuvre en terrain libre du mercredi 31 mars au jeudi premier avril. Cet exercice mobilisera une cinquantaine de personnes qui se déplacera à pied. Des véhicules assureront la sécurité aux abords des axes. Ils effectueront une marche de nuit entre la ville de Marigné-Laillé et du Lude.

Monsieur OUVRARD informe le conseil municipal qu'un survol d'un hélicoptère « ENEDIS » pour la vérification des câbles à haute tension aura lieu entre le 12 et le 23 avril.

Intervention de monsieur LAFOIS

Monsieur LAFOIS informe que des demandes d'usagers ponctuent son quotidien.

Des travaux d'assainissement sur la route de Pontvallain seront faits prochainement avec la mise en place de 2 coudes à 45° au lieu de celui à 90° existant. Cela devrait permettre de réduire la problématique d'évacuation des eaux usées vers la subelière.

Un défibrillateur a été posé sur la place à côté de la pharmacie, ce qui amène à un nombre total de 5 défibrillateurs sur la commune = le gymnase, le stade, la salle des fêtes, l'EHPAD et maintenant la pharmacie. Monsieur DELOBEL a fait un travail de marquage de ces éléments sur « Streep map »

Les chemins sont en cours d'empierrement et le temps permet d'avancer au rythme souhaité par les services techniques

Monsieur HUBERT interroge sur les problématiques d'éclairage public, notamment sur la route entre la place et la gare (direction Pontvallain). Monsieur LAFOIS et monsieur OUVRARD précisent que la société BOUYGUES est actuellement sur la commune pour faire les derniers réglages. Cette information va leur être remontée.
Monsieur ASSE précise que les techniciens travaillaient vendredi (26 mars) dans les chambres souterraines du côté du centre culturel et qu'il y a peut-être un lien avec les problèmes d'éclairage public en cours. Une vigilance est portée sur ce dossier.

Intervention de madame JARROSSAY

1. École Jules Ferry

Une première information sur la situation sanitaire de l'école Jules Ferry : il n'y a eu aucun cas covid, seulement des cas contacts qui n'ont pas nécessité de déclaration à l'ARS. Les masques sont bien tolérés par les élèves mais se salissent très vite. Il sera peut-être demandé un troisième masque par enfant.

Dans le cadre du projet « Dance et Patrimoine », la mairie et la médiathèque ont accueilli les œuvres réalisées par les élèves de la classe de CM1/CM2 de Mme LEQUEUE. L'exposition marquait la fin du cycle de ce projet qui comprenait des interventions d'une danseuse à l'école pour l'expression corporelle, des ateliers d'arts plastiques et une représentation de danse qui a eu lieu au plan d'eau.

Prévisions des effectifs pour l'année 2021-2022

- CP : 28 élèves
- Ce1 :22+2 ULIS
- Ce2 :22+2 ULIS
- CM1 :34+4 ULIS
- CM2:17+1 ULIS
- +3 nouveaux élèves ULIS

- Total : 135 élèves contre 130 actuellement. Répartition à venir, présentation au prochain conseil d'école du mois de juin.

Projet d'école
- Il est élaboré pour les 4 prochaines années
    - Assurer la maîtrise des fondamentaux (lecture, langage oral, mathématiques)
    - Retrouver un climat propice aux apprentissages (travail sur les compétences psychosociales)
    - Savoir communiquer efficacement
    - Savoir gérer ses émotions, prise de parole dans le respect des autres...)

- Enfin une priorité spécifique à l'école :
    - Ouvrir l'école aux parents pour les impliquer dans la scolarisation des enfants (journée ludique)
    - Favoriser l'accès à la culture (théâtre, école et cinéma)

Pour le moment, les projets de rencontres… ne sont pas possible à mettre en place en lien avec les conditions sanitaires.
Le projet d'école a été construit en fonction des besoins détectés dans l'école ainsi que par les résultats des évaluations nationales.

2. École saint Exupéry

Le langage reste une priorité à l'école maternelle avec la mise en place d'activités variées sur le thème du vocabulaire.

Le département propose aux écoles les 24h de la maternelle qui se dérouleront entre le 17 et le 21 mai. A Saint Exupéry, le temps d'une demi-journée, des ateliers en rapport à la vie à la maternelle seront proposés avec la collaboration des parents qui pourront y participer.

Rentrée 2021 :
- Lors du dernier conseil municipal, nous étions restés sur la fermeture d'une classe à l'école maternelle. Les différentes interventions régionales, départementales, communales ont eu gain de cause, l'annulation de la fermeture a été annoncée et nous nous en réjouissons.
- La prévision d'effectif pour la rentrée de septembre est de 68 enfants contre 73 actuellement, les inscriptions sont en cours, nous aurons les effectifs et la répartition lors du prochain conseil d'école.

3. Médiathèque

L'accueil des classes se poursuit avec des retours très positifs de la part des écoles mais également de la part de Christelle et Stéphanie qui retrouvent à nouveau ce lien avec les élèves et avec des enfants ravis de sortir de l'école.

Depuis le changement du couvre-feu à 19h, les horaires d'ouverture de la médiathèque sont revenus à la normale :
- Mardi, jeudi et vendredi : de 15h30 à 18h30
- Mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h30
- Samedi : de 10h à 12h

4. Fête de la musique

L'organisation continue, l'idée serait de faire une programmation avec une tête d'affiche suivie d'un DJ.
La volonté de la commission est également de faire participer les acteurs locaux comme l'harmonie municipale, la chorale, la Banda, l'École Intercommunale d'Enseignements Artistique mais aussi de trouver des artistes pouvant apporter de la diversité musicale et de la nouveauté. La Prochaine réunion aura lieu le 13 avril.

Intervention de madame BAREAU

1. Conseil Municipal Jeunes

Le calendrier a été fixé lors de la dernière réunion. La date précise des élections doit être convenue avec les établissements scolaires pour des raisons d'organisation.
Les écoles primaires de Mayet ont toutes été informées et une rencontre avec le collège est prévue le 7 avril.
Le conseil municipal jeunes sera ouvert à tous les jeunes mayetais, scolarisés dans les établissements mayetais ou non mayetais, en classe de CM1 à la 4ème nés entre le 01/01/2008 au 31/12/2012 pour les élections d'octobre 2021.
La prochaine réunion de commission est planifiée le 19 avril.

2. Journées citoyennes 2021

Le calendrier des journées citoyennes va être fixé lors de la prochaine réunion le 6 avril.

3. Bulletin municipal

La distribution du bulletin se fera dans la semaine du 26 au 30 juillet, ce qui nous permettra d'y faire paraître les évènements de fin d'année organisés par les associations ou les écoles. Les dates de remise de documents de la part des associations se fera cependant bien en amont.

4. Communauté de communes Sud Sarthe

a. Multi-accueil

Pour harmoniser les horaires pour tous les sites du territoire, le multi-accueil au Lude accueille désormais du lundi au vendredi de 7h à 19h, et l'ouverture se fait donc le mercredi toute la journée.
Des places en accueil OCCASIONNEL sont encore disponibles (inscription possible d'une semaine à l'autre sur demi-journée ou journée pour laisser le temps au parent de faire des démarches personnelles ou prendre du temps pour eux).

Le multi-accueil à Vaas va ouvrir le mardi 6 AVRIL du lundi au vendredi de 7h à 19h. La commission d'attribution des places a eu lieu le 9 mars et il est toujours possible de faire des accueils à postériori de cette date. Contact pour toute orientation et information : Cécile TORTEVOIS petiteenfance@comcomsudsarthe.fr ou 06 44 28 14 34.

b. Familles

L'animation Faites en familles s'est déroulée du 20 au 27 mars avec une animation bébé lecteurs le 23 mars matin à la médiathèque de Mayet.

c. Jeux et Rencontres

Les prochains Jeux et rencontres auront lieu à l'espace de la Médiathèque les mardis 11 main, 8 juin et 6 juillet. Au vue du contexte sanitaire, les séances sont ouvertes à toutes les assistantes maternelles, peu importe la commune, avec un nombre de places limité. Une inscription préalable est donc nécessaire.

Intervention de monsieur BRAULT

Monsieur BRAULT informe que le vote du budget se fera lors du prochain conseil municipal, à savoir le mercredi 7 avril. Le travail de préparation touche à sa fin et l'ensemble des éléments seront envoyés avec la convocation.

Monsieur BRAULT fait savoir que le commissaire enquêteur a commencé son travail pour le projet de déclassement d'une partie du chemin rural n°9 dit « BAGNEUX »

Le dossier « Artipose » va être relancé auprès du notaire.

Intervention de monsieur PESLERBE

1. TERRAINS A BATIR

Monsieur PESLERBE fait état de quelques rencontres :

- Réception de Sarthe Habitat pour la viabilisation du terrain à bâtir proche des écoles et du lotissement du Clos de l'Aubépin. Sarthe Habitat propose la construction de 23 maisons et demande de donner le terrain et de faire un apport de 451 000 euros pour envisager la viabilisation,
- Réception de la Mancelle D'habitation qui propose de faire une éventuelle étude de marché, à la charge de la collectivité pour un cout d'environ 20 000 euros. La Mancelle d'Habitation demande la cession à titre gracieux du terrain et l'autofinancement par la commune de 15 000 à 20 000 euros par logement social. Il y en aurait 10.

Monsieur OUVRARD parle du PLUi et l'obligation de faire un nombre de maisons sur le potentiel futur lotissement. Julien MENAGER pose la question du temps qu'il faut pour récupérer les maisons. La réponse apportée est 50 ans.

Monsieur PESLERBE fait savoir qu'il reste 4 terrains à bâtir dans le lotissement du clos de l'aubépin
Ces terrains restants du clos de l'Aubépin sont mis en vente à l'agence immobilière qui effectue des visites. Le lot 53 de 1357 m2 est actuellement en négociation au prix de 35,88 ttc du m²

La mairie a reçu une demande de proposition de la vente du terrain derrière le garage du policier municipal. Ce dossier est à l'étude.

2. **ENTREPRISES**

2 demandes d'installations sont en cours. Une entreprise sur le terrain où les cars sont garés et un artisan à qui un terrain privé a été proposé.

Monsieur PESLERBE profite de l'occasion pour dire que la mairie est à la recherche de terrains privés éventuellement cessibles en terrain à bâtir.

Aussi, il y a une recherche pour louer un bâtiment afin de stocker du matériel de la mairie. Julien MENAGER répond qu'il y a peut-être un box de 250 m² disponible à la CUMA et qu'il se renseignera sur le cout de location.

Débat sur la Taxe/Redevance Ordures Ménagères

Monsieur OUVRARD avertit que de la question de la « Taxe et Redevance », au sujet des Ordures Ménagères », est d'actualité à la communauté de communes. Il propose aux conseillers de donner leur point de vue sur cette question.

Quelques réflexions sont avancées :
- Monsieur ASSE : avantage de la taxe est le recouvrement par la trésorerie en cas d'impayés
- Monsieur CHANTOISEAU : la taxe apparait comme injuste car elle est annexée sur la valeur locative. Une personne seule dans une grande maison pourrait payée plus chère qu'une famille de 4 personnes dans une petite maison. Il serait intéressant de pondérer par les revenus le système de la Redevance.
- Madame HOUNICHEREN : le moyen de paiement et les modalités de paiement seraient à revoir. Une possibilité de mensualisation serait appréciée, notamment pour les ménages les plus modestes.
- Monsieur BRAULT : la question se pose quant aux impayés. Il apparait que la CDC Sud Sarthe provisionnerait pour les impayés (ce qui alourdit le fonctionnement de la collectivités) alors que le syndicat mixte des ordures ménagères présente un excèdent de fonctionnement.
- Monsieur OUVARD annonce qu'une rencontre devrait avoir lieu dans les prochains jours entre ces 2 organismes pour faire le point sur cette question des factures « impayées » et surtout à qui il revient de provisionner les sommes non perçues.

Office de Tourisme de la Vallée de Loir
La mairie de Mayet remercie l'OTVL d'avoir choisi notre commune pour la présentation de son Topoguide le 17 mars dernier.

Fin du conseil = 22 h 15